

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 27 septembre 2011 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mmes Lucie Désilets

MM Roch Dumont, Michel Gervais, Normand Héroux, Michel Parent et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : M. Sorin Sterescu

COMMISSAIRES ABSENTES :

Mme Chantal Boisselle, représentante des parents au secondaire et Chantale T. Renaud

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Mmes Francine Chabot et Nicole Leblanc, commissaires

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint
M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Mme Lucie Demers, directrice du Service des technologies de l'information
M. Éric Lafrance, directeur par intérim du Service des ressources matérielles
Mme Sophie Lussier, directrice par intérim du Service des ressources humaines
M. Éric Dion, coordonnateur au Service des ressources humaines

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 21 h 50.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

08-CE-2011-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Roch Dumont:

QUE l'ordre du jour soit adopté en devançant les points 11.1, 12.1 et 14.2 avant le point 8.2.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2011
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2011
 - 3.3 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2011
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1 Octroi de contrat – programme d'aide aux employés (PAE)
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Octroi de contrat – lait et produits laitiers
12. Affaires du Service des technologies de l'information
 - 12.1 Octroi de contrat – renouvellement des contrats de support de l'infrastructure de réseau
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
8. Affaires du Service des ressources humaines (suite)
 - 8.2 Renvoi d'un enseignant
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

09-CE-2011-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 23 AOÛT 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Héroux que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2011 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

10-CE-2011-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
23 AOÛT 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2011 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

11-CE-2011-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 20 SEPTEMBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. Sorin Sterescu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2011 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

12-CE-2011-2012

OCTROI DE CONTRAT – PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire Marie-Victorin d'offrir à son personnel, aux membres du Conseil des commissaires et à leur famille immédiate l'accès à un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT que l'article 5.3.1.3 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* de la Commission scolaire établit que « pour tout achat de 100 000 \$ et plus, le recours à la concurrence par appel d'offres public est requis »;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public pour établir un contrat de gestion du Programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT que neuf (9) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT que sept (7) prestataires de services ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et du Service des ressources humaines à la suite de l'analyse des soumissions;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :

1° **QUE** le contrat à exécution sur demande relatif au contrat de gestion du Programme d'aide aux employés soit octroyé au prestataire de services « 9198-9764 QUEBEC INC (TURCOTTE MARTUCCI ET ASSOCIÉS PROGRAMME D'AIDE À L'ENTREPRISE ET À L'EMPLOYÉ) » pour un montant approximatif de 294 000\$, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2014, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 15 septembre 2011 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la directrice intérimaire du Service des ressources humaines soit autorisée à signer le contrat à exécution sur demande et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

13-CE-2011-2012

OCTROI DE CONTRAT – LAIT ET PRODUITS LAITIERS

CONSIDÉRANT que les ententes d'approvisionnement en lait et en produits laitiers prenaient fin le 30 avril 2011;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à une démarche d'appel d'offres public pour l'approvisionnement en lait et en produits laitiers;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissionnaires se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse des deux (2) soumissions reçues, un seul soumissionnaire s'est avéré conforme, soit « Natrel, division d'Agropur Coopérative »;

CONSIDÉRANT l'autorisation de la direction générale de poursuivre le processus d'appel d'offres avec « Natrel, division d'Agropur Coopérative »;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Sorin Sterescu :

1° **QUE** le contrat à commande pour l'approvisionnement en lait et en

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

produits laitiers soit octroyé à « Natrel, division d'Agropur Coopérative » pour une période de 22 mois, soit du 1^{er} octobre 2011 au 31 juillet 2013, pour un montant approximatif global de 235 150,96 \$ avant taxes;

2° **QUE** le directeur intérimaire du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

14-CE-2011-2012

OCTROI DE CONTRAT – RENOUELEMENT DES CONTRATS DE SUPPORT DE L'INFRASTRUCTURE DE RÉSEAU

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Marie-Victorin a procédé à un appel d'offres public pour l'octroi du contrat d'entretien d'équipements de réseautique Cisco, le 26 août 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 26 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE six firmes se sont procuré le document d'appel d'offres et que trois firmes ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire veut développer un partenariat avec une entreprise aux fins du renouvellement de son contrat d'entretien d'équipements de réseautique Cisco ;

CONSIDÉRANT que le contrat est d'une durée de deux ans se terminant le 15 octobre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'achat prévoit l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et du Service des technologies de l'information d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Roy :

QUE la firme Telus soit retenue comme fournisseur homologué aux fins de la commande du contrat d'entretien des équipements de réseautique Cisco pour une période de deux ans se terminant le 15 octobre 2013 pour un contrat dont le montant est évalué à 182 282,22 \$ avant les taxes ;

QUE la directrice du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer les contrats et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

15-CE-2011-2012

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :

- **D'AUTORISER** les dépenses de la présidence au montant de 342,81 \$ pour la période du 27 août au 6 septembre 2011.

Adoptée l'unanimité

16-CE-2011-2012

RENOI D'UN ENSEIGNANT

Attendu les preuves vidéo démontrant que l'enseignant F.G. est l'auteur d'actes de vandalisme à l'endroit d'un cheval-sautoir et qu'il est la personne responsable de la disparition de matériel d'art;

Attendu les éléments démontrant que l'enseignant F.G. s'est impliqué dans l'organisation de l'après-bal à la fin de l'année scolaire 2010-2011, et ce, sans mandat de la part de la direction;

Attendu la rencontre intervenue le 13 juin 2011 à laquelle ont participé, outre l'enseignant F.G., sa représentante syndicale, le directeur d'une école secondaire (ci-après l'École) ainsi qu'une direction adjointe;

Attendu l'attitude et les propos de l'enseignant F.G. tout au long et à la fin de ladite rencontre;

Attendu l'assignation à domicile avec traitement de l'enseignant F.G. du 13 juin 2011 à la fin de l'année scolaire 2010-2011;

Attendu une deuxième rencontre intervenue le 23 juin 2011 à laquelle ont participé, outre l'enseignant F.G. le directeur de l'École, le coordonnateur du Service des ressources humaines ainsi que la conseillère en gestion du personnel;

Attendu que, bien que convoquée et présente pour participer à cette deuxième rencontre, la représentante syndicale n'a pu y assister malgré l'insistance du coordonnateur étant donné le refus systématique de l'enseignant F.G.;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

Attendu l'attitude et les propos de l'enseignant F.G. tout au long et à la fin de ladite rencontre;

Attendu l'avis administratif du 30 juin 2011 adressé à l'enseignant F.G.;

Attendu que lors des deux rencontres, l'enseignant F.G., à plusieurs reprises, n'a pas dit la vérité à son employeur, tant concernant son implication et les gestes posés au regard du cheval-sautoir et du matériel d'art que concernant son implication dans l'organisation de l'après-bal;

Attendu que l'enseignant F.G. n'a pas respecté les directives contenues dans la lettre du 13 juin 2011, notamment quant à l'interdiction qui lui était faite de se présenter à l'École;

Attendu le refus obstiné de l'enseignant F.G. de se présenter en expertise médicale afin de contrôler son état de santé;

Attendu que l'enseignant F.G. a par ailleurs admis s'être présenté à des après-bals lors d'années antérieures et qu'il a clairement indiqué sa détermination d'y retourner malgré les directives à l'effet contraire de son employeur;

Attendu l'avis en vertu de l'article 5-7.00 daté du 24 août 2011 et signifié à l'enseignant F.G.;

Attendu les faits donnés à titre indicatif à l'appui de l'intention communiquée le 24 août 2011 à l'enseignant F.G. de procéder à son congédiement;

Attendu le rapport effectué aux membres du Comité exécutif par la Direction générale et les représentants du Service de ressources humaines;

Attendu les représentations syndicales faites lors de la présente séance;

Attendu les obligations imposées par la loi à tous les enseignants quant à leurs devoirs généraux;

Attendu l'inconduite, l'insubordination, l'immoralité et la négligence dans l'accomplissement de ses devoirs de l'enseignant F.G.;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :

DE RÉSILIER le contrat d'engagement de l'enseignant F.G. et de procéder à son congédiement pour inconduite, insubordination, immoralité et négligence dans l'accomplissement de ses devoirs.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS

Aucun commissaire représentant les parents n'a pris la parole.

17-CE-2011-2012

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Roy que la séance prenne fin.

Il est 23 h.

Présidente

Secrétaire générale